



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Communiqué de presse

Montpellier, le 1 avril 2011

LE BILAN DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT 2010 ET DE LA REFONDATION DE LA POLITIQUE D'HEBERGEMENT

Lundi 4 avril 2011, à la Maison relais « Résidence Nuccia » 9 avenue de Montpellier, à Vendargues Rendez-vous à 16h30

Lundi 4 avril, Claude Baland, Préfet de la région Languedoc-Roussillon présentera le bilan du dispositif d'hébergement et de la refondation de la politique d'hébergement.

Cette présentation aura lieu à Vendargues à la Maison relais « Résidence Nuccia ».

En 2010, le montant des crédits mobilisés par l'Etat en Languedoc-Roussillon pour l'hébergement des personnes vulnérables (hébergement d'urgence, veille sociale, logement adapté) s'élève à 30,5 millions d'euros.

Le département de l'Hérault représente à lui seul 47 % des crédits mobilisés (le Gard 20 %, les P.O. 18 %, l'Aude 10 %, la Lozère 3 %).

L'hébergement des personnes vulnérables repose sur 4 dispositifs : **la veille sociale** (samu social, 115, accueils de jour) : 3 millions d'euros, **l'hébergement hivernal d'urgence** : 5 millions d'euros, **les centres d'hébergement et de réadaptation sociale** : 18,5 millions d'euros, **le logement adapté** (maisons relais, accompagnement vers le logement et médiation locative) : 3 millions d'euros.

Dans le cadre de la refondation de la politique d'hébergement, la priorité du secrétaire d'Etat en charge du logement, Benoist Apparu, est d'offrir un « logement d'abord » aux personnes en difficulté plutôt qu'un hébergement temporaire.

Cette stratégie se traduit par le financement prioritaire de mesures visant à accompagner les personnes vers le logement adapté puis vers le logement de droit commun sans laisser pour autant les personnes à la rue sans solution et par la création de maisons relais supplémentaires : 470 places sont installées à ce jour et 77 places nouvelles sont prévues en 2011.

Pour en savoir plus : 04 67 61 61 25